

et siège de la suprême Autorité de l'Eglise. Il semble, en vérité, que personne ne devrait mieux sentir l'influence de Notre parole que ceux qui l'écoutent directement de Notre bouche, et que l'exemple de tendre et filiale soumission à Nos invitations paternelles ne devrait être donné par personne avec une plus grande sollicitude que par la première et la plus noble portion du troupeau du Christ, c'est-à-dire l'Eglise de Rome spécialement confiée à Notre charge pastorale d'évêque.

Il faut ajouter que cet exemple doit être donné à la vue du monde entier. De tous les pays viennent continuellement ici évêques et fidèles pour révéler le Vicaire du Christ et pour retremper leur esprit, en visitant nos vénérables basiliques et les tombes des martyrs et en assistant, avec une ferveur redoublée, aux solennités célébrées ici en tout temps de l'année, avec une pompe et une splendeur souveraines. « *Optamus ne moribus nostris offensi recedant,* » disait de son temps Benoît XIV, Notre prédécesseur, dans sa Lettre encyclique « *Annus qui* », parlant de la musique sacrée : « *Nous désirons qu'ils ne retournent pas dans leur patrie, scandalisés par nos habitudes.* » Et, touchant plus profondément à l'abus qui se faisait alors des instruments, le même Pape disait : « *Quelle idée se formera de nous celui qui, venant de pays où l'on n'emploie pas les instruments dans l'église, les entendra dans nos églises ni plus ni moins qu'il est d'usage dans les théâtres et les endroits profanes ? Ils viendront peut-être d'endroits et de pays où, dans les églises, on chante et on sonne comme maintenant dans nos églises. Mais, s'ils sont gens de bon sens, ils déploieront de ne pas trouver dans notre musique le remède au mal de leurs églises, remède qu'ils cherchaient en venant ici.* »

Jadis, dans la musique exécutée d'ordinaire à l'église, beaucoup moins frappant peut-être était le contraste avec les lois et les prescriptions ecclésiastiques ; et, parfois, le scandale était plus restreint, précisément parce que l'inconvénient était plus général. Mais maintenant que des hommes illustres ont apporté tant de soin à mettre en lumière les règles de la liturgie et celles de l'art employé au culte ; alors que, dans tant d'églises du monde, la restauration de la musique sacrée a obtenu de si consolants et, assez souvent, de si splendides résultats, malgré les très lourdes difficultés surmontées heureusement ; enfin, quand tous les esprits comprennent la nécessité d'un complet changement de choses, tout abus de ce genre devient intolérable et doit disparaître.